



Réglé charges sur années précédant l'achat

Par **dyad**, le **31/03/2009** à **13:18**

Bonjour,

j'ai acheté un appartement en 2008; le syndic réclame des appels de charges complémentaires depuis 2005 un fond pour travaux réalisés en 2007 les couts des travaux et charges avaient été sous estimés et il manque donc de l'argent sur les années antérieures.

qui doit payer? moi qui suis là depuis un an ou l'ancien propriétaire qui n'a pas payé toutes ses charges par la faute du syndic?

merci de m'éclairer